

**Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire  
du jeudi 24 mai 2018  
Salle des fêtes de FAUX-VESIGNEUL**

Titulaires présents : Gilles ADNET, Didier APPERT, Hubert ARROUART, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND, Bernard FURNE, Maurice HUET, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Marie ANCELLIN par Philippe BIAL (suppléant), Jean-Claude ARNOULD par Noël VOISIN-DIT-LACROIX (pouvoir), Roger BERTON par Daniel HERBILLON (suppléant), Jean-Paul BRIGNOLI par Evelyne VALENTIN (suppléante), Jean-Claude MANDIN par Florence PERARDEL (suppléant), Evelyne MOINEAU par Jean-Pierre ROLLET (pouvoir), Eric PIGNY par Hubert ARROUART (pouvoir).

Etaient absents : Milène ADNET, Victor OURY (excusé), Bernard COUSIN (excusé), Catherine JULLIEN (excusée), Maurice PIERRE (excusé), Fabrice REVELLI (excusé).

Soit 38 votants.

Suppléants présents : Philippe BIAL, Damien GALLOIS, Marie-Ange GRUE), Daniel HERBILLON, Claudy MATHIEU, Danièle MICHEL, Dominique MILLON, Luc MILLON, Florence PERARDEL, Audrey SCHULLER, Evelyne VALENTIN, Andrée VIART.

Suppléants absents : Alexandre BODIN, Odile CAQUE (excusée), Jean-Claude FARON, Alain GOBILLARD (excusé), Philippe HINCELIN, Alain JACQUES, Martine MENISSIER (excusé), Éric MERCIER, Muriel RENAULT, Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN.

Secrétaire de séance : M. Sylvain ROGER.

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Président présente à l'assemblée :

Mr COLLARD, élu de la CA. de CHALONS, Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Marne Moyenne (SIAHMM) présentera l'avancée des réflexions sur la gouvernance de ce syndicat en lien avec la compétence GEMAPI.

Mr SCHULLER, élu de la CCMC, Président du SYMSEM et Mr RENOLLET, technicien de ce même SYMSEM qui présenteront la chronologie et le projet de la mise en place d'une part incitative dans la redevance/taxe concernant la collecte des ordures ménagères.

Il fait part ensuite des membres excusés, des porteurs de pouvoirs et donne lecture de l'ordre du jour.

### **ADOPTION DU PV DU CONSEIL DU 19/04/2018**

Vote du conseil communautaire : unanimité

### **I – ENVIRONNEMENT**

1. GEMAPI : Etat d'avancée des réflexions sur la gouvernance - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Marne Moyenne (SIAHMM)

Mr COLLARD, Président du SIAHMM, rappelle tout d'abord que les Collectivités ont obligation par la loi GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'entretenir les rivières (GEMA) et de prévenir les inondations (Pi).

Les collectivités peuvent le faire seules (CC, CA ...) ou se regrouper en syndicat.

Le Syndicat SIAHMM existant depuis plus de trente ans, semble légitime pour poursuivre son action et prendre les nouvelles compétences imposées par la loi.

Pour se faire, il étudie les modalités de « gouvernance » de ce futur ensemble.

L'augmentation du nombre de Communes liée à l'élargissement des Communautés d'Agglomération ou de Communes laisse à penser que 179 Communes du « bassin versant de la Marne » feraient partie du Syndicat.

Le nombre raisonnable de délégués et le financement pourraient être établis selon un critère de 20% par rapport aux longueurs de rivières concernées par CC ou CA et 80 % par rapport à la population.

Un nombre de délégués de 32 semble se dégager dans l'étude actuelle ; leur nombre de voix, en cas de vote, serait différent selon l'importance démographique de leur CC ou CA d'appartenance.

Le financement, dans le projet actuel, pourrait se situer autour de 2,50 €/habitant pour une CA et 5€/habitant pour notre CCMC.

La réflexion est en cours, mais une décision rapide devra être prise dans les mois à venir.

Quelques questions de l'Assemblée sur les limites de compétence en matière de travaux et le rôle de L'ETAT restent sans réponse à ce jour.

## 2. Ordures ménagères : présentation de la redevance incitative

Mr SCHULLER, Président et Mr RENOLLET, Technicien du SYMSEM, présentent la part variable incitative de la future TEOMi ou REOMi.

Des bacs munis de puce électronique seront attribués selon la composition des familles ou des organismes. (3 tailles de bacs sont retenues : 120 – 180 et 240 litres). Une enquête à domicile définira cette attribution en accord avec l'habitant.

Un nombre de ramassage annuel sera déterminé et les dépassements à ce « contrat » seront facturés à l'habitant.

Ce dispositif incitera donc l'habitant à réduire ses ordures ménagères (sacs noirs) et à mieux trier ses déchets vers les sacs jaunes ou le compostage, (le ramassage des sacs jaunes ou le compostage ne faisant pas partie du « contrat » )

### Echéances :

Les premiers bacs devraient être distribués à partir d'octobre 2018.

Dès 2019, ramassage incitatif et facturation à blanc (fictive) pour que l'habitant puisse se rendre compte de l'intérêt du dispositif.

2020, mise en place de la redevance incitative ou maintien de la TEOM avec une part incitative..

## **II - R H**

### 1. Réglementation générale de la protection des données (RGPD) : offre mutualisation du CDG 54

La loi de 2016 sur la réglementation générale de la protection des données personnelles numérisées est applicable dès le 25 mai 2018.

Elle impose principalement la nomination d'une personne déléguée à la protection des données au sein de chaque collectivité (CCMC, Mairie...).

Le Centre de gestion de la Marne (CdG51) propose de conventionner avec le CdG54, en avance sur la mise en place de cette obligation et qui mettra à disposition ses experts ; le coût de ce service est de 0,057 % de la masse salariale de l'Etablissement soit environ 600 € pour la CCMC et pour les Communes désirant conventionner : 30 € forfaitaire. (démarche à faire par les Communes auprès du CdG51).

Vote du conseil communautaire : unanimité

## **III - FINANCES**

### 1. Rattachement de l'ex-budget des OUCHES de ST MARTIN au budget général

Ce Budget a été clôturé. Celui-ci n'ayant plus de raison d'être suite à la fin de la mise en place de cette ZA ; la Trésorerie a proposé de reporter les sommes restantes ou à devoir sur le Budget Général de la CCMC.

Vote du conseil communautaire : unanimité

2. Vote du taux de la Fiscalité Professionnel de Zone (FPZ)

Le vote de ce taux de taxe professionnelle de zone a été oublié à l'assemblée d'avril.

Le taux précédent était de 16,80% - le taux proposé est de **17,64 %**

Vote du conseil communautaire : unanimité

3. Reversement aux associations des sommes versées par la Caf au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2016

Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse 2016 soutenu par 2 associations, la CAF a reversé 8 629,24 €

La participation calculée pour le « Foyer Rural » de Pogny est de 2 465,80 €

La participation calculée pour « l'AFR » de Saint-Germain-la-Ville est de 57,77 €

Il revient donc à la CCMC : 6 105,67 €.

Vote du conseil communautaire : unanimité

#### **IV - URBANISME**

1. Suspension de la procédure d'arrêt du PLU de la commune de POGNY

La vérification de la DDT a souligné certains points non conformes notamment en matière d'abris de jardin qui ne sont plus autorisés dans certaines zones. Il est donc nécessaire de reprendre la rédaction et pour cela suspendre la procédure afin de resoumettre rapidement le projet.

Vote du conseil communautaire : unanimité

#### **V – SOCIAL**

1. Demande d'aide financière

La commission sociale propose une aide financière de 600€ à une habitante de Courtisols en difficulté pour payer les frais funéraires suite au décès de son époux.

Vote du conseil communautaire :

- Pour : 27
- Abstention : 11

#### **VI - LOGEMENT**

1. Subventions OPAH

	COMMUNE	Statut d'occupation	TYPE DE TRAVAUX	Montant total des travaux TTC	Montant total des travaux HT	SUBVENT° VOTEE
1	LIVRY - LOUVERCY	PO	Travaux d'économie d'énergie	29 620,20	28 076,02	5 000
2	SUIPPES	PO	Travaux d'économie d'énergie	42 449,13	40 236,14	5 000
3	MOURMELON LE GRAND	PO	Travaux d'autonomie de la personne	15 192,10	13 811,00	2 734
4	POGNY	PO	Travaux d'économie d'énergie	13 314,76	12 620,62	3 155
5	COUPETZ	PO	Travaux d'économie d'énergie	32 840,97	31 128,88	5 000
6	MAIRY-SUR-MARNE	PO	Travaux d'économie d'énergie	13 266,09	12 562,66	3 141
7	BOUY	PO	Travaux d'économie d'énergie	26 285,82	24 823,80	5 000
8	SUIPPES	PO	Travaux d'économie d'énergie	14 644,47	13 881,00	3 470
9	SAINT HILAIRE LE GRAND	PO	Travaux d'autonomie de la personne	10 887,00	9 897,27	492
10	LOUVERCY	PO	Travaux d'économie d'énergie	20 650,02	19 524,98	4 881
11	LIVRY-LOUVERCY	PO	Travaux d'autonomie de la personne	16 248,49	15 069,99	3 014
12	CHEPY	PO	Travaux d'économie d'énergie	19 465,40	18 450,61	4 613
13	MOURMELON LE PETIT	PO	Travaux d'autonomie de la personne	7 801,32	7 092,11	1 418
14	MAIRY-SUR-MARNE	PO	Travaux d'économie d'énergie	20 608,81	19 259,17	4 815
15	SAINT GERMAIN LA VILLE	PO	Travaux d'économie d'énergie	24 396,43	23 274,81	5 000
16	SUIPPES	PO	Travaux d'autonomie de la personne	2 220,38	2 104,63	421
17	COURTISOLS	PO	Travaux d'économie d'énergie	20 550,88	19 479,50	4 870
18	SUIPPES	PO	Travaux d'autonomie de la personne	13 832,96	12 575,42	2 353
			<b>TOTAL</b>	<b>344 275</b>	<b>323 869</b>	<b>64 377</b>

Vote du conseil communautaire : unanimité

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

Le point est fait par Mme LAMIABLE, Directrice des Services, sur l'aménagement en interne des postes à pourvoir :

Mme Sabrina LEPRÉVOST, en augmentant ses heures de travail a proposé sa candidature accepte le poste de responsable RH.

Mme Valérie BERTHELLEMY a pris ses fonctions sur le poste de assurera la totalité de la Coordonnateur Budget-Comptabilité-Marchés publics en remplacement de Mme LEPRÉVOST.

8 salariés sont maintenant en poste dans les bureaux de la CCMC, y compris la DGS.

M. Fabrice MASLANKA est recruté pour le poste de Responsables des services techniques. Il prendra ses fonctions au 15 juillet.

Les élus de la Moivre font part d'une amélioration notable du réseau internet sur ce secteur suite aux travaux engendrés par la CCMC. Le fonctionnement maximal devrait être atteint en juillet 2018.

La création d'un projet de Conseil de développement est en discussion à l'échelle de la CAC qui propose une adhésion sans participation financière de CCMC.

### **. Informations générales aux Communes :**

L'assemblée générale de la MARPA de Courtisols aura lieu le 19 juin 2018 à 18h00.

M. le Maire de CHEPY alerte les Communes sur la nécessité de vérifier vos assurances « mobilier urbain » ceci suite à un vol de câbles électriques souterrains alimentant des candélabres d'éclairage public.

La séance est levée à 22h30.